



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 1607

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les conditions de securite de la gare de l'Est. En effet, le grave accident ferroviaire du train Meaux-Paris le 6 aout 1988, pose le probleme de la securite dans le hall de cette gare. Cet accident, a une periode de tres faible affluence, durant une periode de congés, aurait pu etre veritablement dramatique a une heure d'affluence, avec un nombre tres important de voyageurs de banlieue. Il lui demande donc si une etude et des travaux visant a assurer une meilleure securite de la gare de l'Est sont envisages par ses services.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme de securite pose par le hall de la gare de l'Est est celui de toutes les gares comportant des voies en impasse sur lesquelles sont recus des trains de voyageurs. Ces gares sont nombreuses tant a Paris qu'en province (Lille et Marseille en particulier). Des dispositions sont envisageables pour eviter que des chocs violents contre les heurtoirs dont sont munies ces voies n'aient des consequences dramatiques : l'installation d'un controle de vitesse a l'entree ou en amont des voies afin de freiner et arreter automatiquement les trains qui se presenteraient a une vitesse excessive, l'equipement des heurtoirs de dispositifs d'absorption d'energie. La SNCF a decide de developper l'utilisation des heurtoirs a absorption d'energie en recherchant les dispositifs les plus efficaces et demandant le minimum de longueur de voie pour leur installation afin de ne pas apporter de gene a la circulation des voyageurs et des trains. Parallelement des dispositifs de controle de vitesse seront installes, notamment dans le cas de voie en declivite. Ces mesures ont ete arretees dans le cadre du plan « securite » que le conseil d'administration de la SNCF a adopte dans sa seance du 26 octobre 1988 et pour lequel les pouvoirs publics ont veille a ce que la SNCF dispose sans delai de capacites d'investissement supplementaires.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) **•ric**

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1607

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2358